

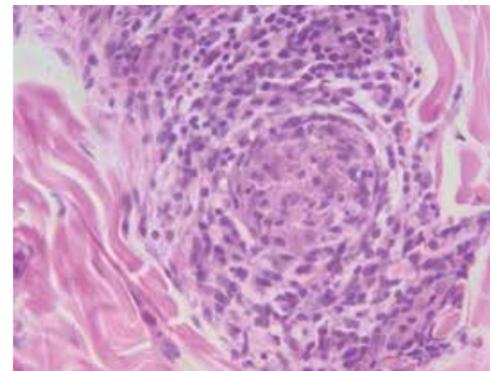
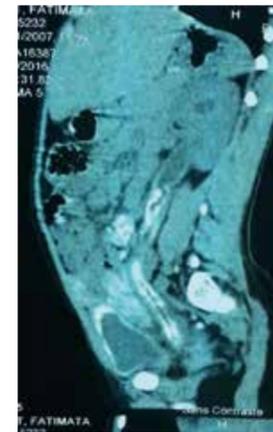


le bulletin de l'ALLF

novembre 2022 • n° 37

Organe de l'Association des Léprologues de Langue Française

Revue francophone d'information sur la lèpre et l'ulcère de Buruli



ÉDITORIAL

La lèpre n'est pas une maladie du passé... même en Europe !

La tenue depuis maintenant trois ans à Paris d'une réunion mensuelle de concertation pluridisciplinaire (RCP), organisée par le CNR MyRMA* et portant sur les cas de lèpre diagnostiqués en France métropolitaine, met en évidence deux points importants.

Le premier est que des cas de lèpre sont encore régulièrement diagnostiqués en France hexagonale (la totalité chez des personnes issues des zones d'endémie habituelles). Si le caractère facultatif du recours à la RCP interdit d'avancer des chiffres d'incidence qui soient fiables, l'alimentation constante des demandes d'avis suggère qu'un recensement systématique des cas ne serait pas inutile. Ceci pose la question de la déclaration de cette maladie auprès des autorités sanitaires, qui n'est pas obligatoire en France, mais qui aurait selon nous le mérite non seulement de clarifier les choses, mais également de permettre une standardisation des prises en charge.

Le second point remarquable lors de ces réunions est la fréquence des demandes d'avis pour la prise en charge d'états réactionnels sévères. La complexité de nombreux cas discutés montre qu'une approche simple, telle que suggérée dans la plupart des documents mis à disposition, ne suffit pas toujours. Clairement, les états réactionnels récidivants ou les plus sévères d'entre eux manquent d'un référentiel. La disparition annoncée de l'expertise dans le domaine de la lèpre risque de rendre à l'avenir ces situations de plus en plus problématiques. La recherche sur la prise en charge des états réactionnels devrait donc être une priorité.

Antoine Mahé

* Centre national de référence des mycobactéries et de la résistance des mycobactéries aux antituberculeux, <https://cnrmyrma.fr>